

## Pathologie des ouvrages - Quand les champignons passent à l'attaque

by Le Moniteur - vendredi, septembre 11, 2015

<http://correspondances.fr/pathologie-des-ouvrages-quand-les-champignons-passent-a-lattaque/>

**Jusqu' alors circonscrits au sud la France, mères et autres champignons xylophages progressent vers le nord, au grand dam des acteurs de la construction bois.**

Les participants au séminaire organisé à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) sous l'égide de l'institut technique FCBA et de Gipeblor, groupement lorrain de la construction bois, ont pris connaissance avec inquiétude de l'extraordinaire capacité de nuisance des champignons lignivores.

Champignons particulièrement perfectionnés, les basidiomycètes se développent généralement à partir de 40 % d'humidité. D'abord invisibles, ces xylophages sans pied, mais dotés de filaments coriaces, créent une perte de matière, puis s'attaquent aux structures du bâtiment soit en les rendant cassants, soit en les recouvrant d'une pourriture molle brune ou blanchâtre. La mère se développe quant à elle dès 20 % d'humidité, à des températures tout à fait ordinaires de 18 à 20 °. Elle s'attaque non seulement au bois, mais aussi aux mortiers et aux maçonneries qu'elle parvient à traverser grâce à des cordons mycéliens supportant l'absence d'eau. Elle couvre ensuite les parties attaquées de spores orange, ocre ou violet. En augmentation constante dans le bâti ancien, elle se développe à la faveur d'un entretien négligé ou de réhabilitations mal conçues. Une échelle en bois contaminée apposée sur une charpente, des cartons entreposés à même le sol d'un garage ou un remplacement de plancher peuvent déclencher l'infestation.

La présentation du chercheur fait état non seulement de dommages irréversibles sur des bâtiments historiques, mais aussi de proliférations galopantes quelques mois à peine après des travaux de réfection. La suppression de toute source d'humidité et la mise en place d'une bonne ventilation s'impose donc avant même d'engager les travaux de réfection.

Précédé par une identification précise du champignon et de l'étendue des dégâts, le traitement suppose le sondage et le curage des bois contaminés et le grattage et le brossage des maçonneries. Un produit biocide est ensuite appliqué soit en surface, soit par injection tous les 33 cm jusqu'à 1 m au-delà de la zone infestée. Dans le cas de la mère, l'injection s'étend aux murs et aux sols. Le CTBA recense une vingtaine d'experts et 121 entreprises titulaires de la certification CTB A + garante de la qualité de l'intervention et du suivi du chantier en cas de ré-infestation.